

**Décision n° 2014-400 du 8 octobre 2014  
portant nomination des responsables de pôles au sein de  
la direction de la communication et de la diffusion des connaissances**

**Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, notamment le 3° de l'article 9 ;

Vu le décret du 17 janvier 2014 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2014-01 du 2 janvier 2014 portant organisation du Cerema et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2014-06 du 2 janvier 2014 fixant les principes concernant les décisions de nomination aux fonctions de responsabilité au sein du Cerema ;

Vu la décision n° 2014-135 du 11 février 2014 portant nomination des membres du comité de direction et des responsables du siège du Cerema ;

Vu la décision n° 2014-266 du 14 mai 2014 portant nomination d'un membre du comité de direction du Cerema ;

Vu la décision n° 2014-318 du 18 juin 2014 portant nomination d'un membre du comité de direction du Cerema ;

Vu la décision n° 2014-395 du 6 octobre 2014 portant organisation de la direction de la communication et de la diffusion des connaissances et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2014-396 du 6 octobre 2014 portant nomination aux fonctions de responsabilité au sein de la direction de la communication et de la diffusion des connaissances ;

Vu la décision n° 2014-399 du 6 octobre 2014 portant création de pôles fonctionnels et techniques au sein de la direction de la communication et de la diffusion des connaissances ;

**décide**

**Article 1**

Sur proposition du directeur de la communication et de la diffusion des connaissances et avec l'accord du directeur de chacune des directions techniques ou territoriales concernées, sont respectivement nommés responsables des pôles fonctionnels et techniques de la direction de la communication et de la diffusion des connaissances :

- Madame Laure Cadet et Madame Yolaine Waleau, responsables du pôle diffusion des connaissances ;
- Madame Anouk Gaubert et Monsieur Gérard Cadré, responsables du pôle communication externe ;
- Madame Sophie Leloup-Roué et Madame Laurence Campillo, responsables du pôle communication interne ;
- Madame Laure Pasquier et Madame Maud Varin, responsables du pôle communication numérique ;
- Madame Blandine Donadieu et Madame Laurence Campillo, responsables du pôle technique organisation événementielle ;
- Madame Françoise Lafenêtre et Madame Véronique Givelet, responsables du pôle technique conception graphique ;
- Madame Yolaine Waleau, responsables du pôle technique multimédia ;
- Madame Anne-Laurence Margerard, responsable du pôle technique bases de données.

## **Article 2**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 8 octobre 2014

Le directeur général

**Signé**

Bernard Larrouturou